

C'est pour nous le Vicaire de Jésus-Christ sur la terre, le gardien du dépôt sacré de la doctrine révélée. Il ne peut ni changer, ni détruire le symbole de notre foi, non plus que le décalogue que Dieu a donné au genre humain ; il ne fait que les maintenir et les expliquer au besoin ; il est et sera toujours, par l'assistance divine, l'organe infallible, l'écho fidèle des enseignements du divin Sauveur. Dépositaire d'une doctrine immuable, il voit aujourd'hui, comme il y a dix-neuf siècles, passer et disparaître à ses pieds les faux principes, les systèmes éphémères, les prétendus progrès, les conquêtes séduisantes et trompeuses par lesquelles tant d'hommes se laissent fasciner. Placé au cœur de l'Eglise, il voit converger vers lui, vers l'unité dont il est le centre, les regards du monde catholique tout entier : Dieu est avec lui pour l'assister.

Maintenant, comme autrefois, c'est Pierre qui parlera par la bouche de Pie X. Nous l'écouterons avec respect et docilité cette voix qui nous enseignera toujours la vérité, cette voix que ni l'erreur, ni les passions, ni la malice des sectaires ne pourront étouffer, cette voix qui soutiendra les victimes et maintiendra haut et ferme le drapeau de la justice, de la vertu, du droit et de l'honneur chrétien. En nommant le Pape, c'est un pasteur, c'est un père que nous nommons, et ce nom auguste ne peut venir sur nos lèvres sans éveiller dans nos âmes les sentiments d'un profond respect et d'une affection sincère.

O vénéré Pontife, pasteur des pasteurs et père de nos âmes, daignez accepter nos hommages les plus respectueux et les vœux que nous formons de tout notre cœur pour que Votre Sainteté fournisse une longue et heureuse carrière. Nous sommes et voulons être toujours vos enfants dévoués, soumis et fidèles : notre bonheur sera de suivre vos enseignements et votre direction. Prosternés aux pieds de Votre Sainteté, nous vous demandons de nous accorder une bénédiction apostolique qui soit féconde en fruits de salut.

A ces causes et le saint Nom de Dieu invoqué, nous réglons et ordonnons ce qui suit :

1° Le premier dimanche après la réception des présentes, on chantera un *Te Deum* solennel à la suite de la messe dans les paroisses et missions de ce diocèse ; dans les communautés ce *Te Deum* sera chanté, ou au moins récité, après la messe conventuelle.